

DÉPARTEMENT DE L'EURE - ARRONDISSEMENT DE BERNAY

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mil dix-sept, le vingt avril à 18 heures, les représentants de l'Intercom de Bernay Terres de Normandie se sont réunis à la salle des fêtes de Brionne sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, conformément aux articles L.5211-1, L.5211-6 et L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Date de convocation : le jeudi 13 avril 2017.

Nombre de délégués en exercice : **128**

Nombre de présents : **90**

Nombre de Pouvoirs : **24**

Nombre de Votants : **114**

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Titulaires :

M. DESHAYES Claude, Mme DROUIN Colette, Mme MABIRE Dominique, Mme HESSE Francine, M. LE ROUX Jean-Pierre, M. MATHIERE Philippe, Mme LECONTE Anne-Marie, M. FINET Pascal, M. BONAMY Jean-Hugues, M. DIDTSCH Pascal, Mme LEMOINE Béatrice, M. SOURDON André, Mme TURPIN Annie, Mme VAGNER Marie-Lyne, Mme VARANGLE Ingrid, M. WIRTON Philippe, Mme LECLERC Marie-Françoise, M. DESHAYES Edmond, Mme JOIN LAMBERT Marie-Christine, M. BEURIOT Valéry, M. CHOLEZ Manuel, Mme LEROUVILLE Janine, M. MADELAINE Pascal, M. BONNEVILLE Roger, M. SCRIBOT Frédéric, Mme ROCFORT Françoise, M. HAUTECHAUD Patrick, M. CHAUVIN Pierre, M. LAIGNEL Pascal, Mme CARISSAN Béatrice, M. LECOQ Didier, M. DAVID Jean-Luc, M. VAN DEN DRIESSCHE André, M. CROMBEZ Guillaume, M. VANNIER Alain, M. VOISIN Jean-Baptiste, M. DUTHILLEUIL Jean, M. SAMPSON Jean, M. BAISSE Christian, M. LESEUR Michel, M. AUGER Michel, M. THIBAULT BELET Patrick, Mme CANU Françoise, M. BOISSIERE Bernard, M. DORGERE François, Mme DRAPPIER Michèle, M. GIBOURDEL Jean-Pierre, M. GROULT Daniel, M. KIFFER Daniel, M. MADELON Jean-Louis, M. MONTIER Jean-Noël, M. PERDRIEL Daniel, M. PREVOST Jean-Jacques, M. VAMPA Marc, M. MALCAVA Didier, M. GROULT Jean-Louis, M. AGASSE Francis, M. BARON Marc, M. GOBRON François, M. WEBER Claude, M. FORCHER Bernard, Mme DECLERCQ Florence, M. BELLIES Albert, Mme POTTIER Lydie, M. VILA Jean-Louis, M. DESCAMPS Alain, M. ANNEST Patrick, M. JUIN Jean-Bernard, M. ROUSSELIN Jean-Claude, M. DELAMARE Frédéric, M. BOUGUET Daniel, Mme NADAUD Nadia, M. GRAVELLE Nicolas, M. CHALONY Gilbert, Mme RODRIGUE Colette, M. SZALKOWSKI Denis, M. LE BAILLIF Jacques, M. PIQUENOT Olivier, M. HENON Jérôme, M. RUEL Yves, M. MALARGE Pierre, Mme MARESCAL Josiane, M. MEZIERE Georges, M. MALHERBE Yannick, Mme EPINETTE Jocelyne, M. DELAMARE Roger, M. DUVAL Yves, M. LHOMME Patrick

Suppléants :

M. BONNEVILLE Jean-Noël, M. DELAROCHE Serge,

Absents excusés avec pouvoir :

M. FEDERICI Michel ayant donné pouvoir à M. LE ROUX Jean-Pierre, Mme GUITTON Sylvie ayant donné pouvoir à Mme HESSE Francine, Mme ANGOT Josiane ayant donné pouvoir à M. VILA Jean-Louis, M. BETOURNE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VAGNER Marie-Lyne, M. BIBET Pierre ayant donné pouvoir à M. BONAMY Jean-Hugues, Mme BLOTIERRE Julie ayant donné pouvoir à Mme TURPIN Annie, Mme CARMIGNAC Julie ayant donné pouvoir à M. DESCAMPS Alain, M. FROIDMONT Pascal ayant donné pouvoir à M. SOURDON André, M. SANDIN Christopher ayant donné pouvoir à M. WIRTON Philippe, Mme VANDERHOEVEN Sandrine ayant donné pouvoir à Mme LEMOINE Béatrice, Mme BINET Brigitte ayant donné pouvoir à M. BEURIOT Valéry, M. DESCAMPS Joël ayant donné pouvoir à M. VAN DEN DRIESSCHE André, M. PRIVE Bruno ayant donné pouvoir à M. MEZIERE Georges, M. DANIEL Jean-Claude ayant donné pouvoir à M. CHAUVIN Pierre, M. ADELINE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. PREVOST Jean-Jacques, M. BORDEAU Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. BOISSIERE Bernard, M. CAPPELLE Hubert ayant donné pouvoir à M. PERDRIEL Daniel, Mme PETIT Danièle ayant donné pouvoir à M. MONTIER Jean-Noël, Mme VAN DEN DRIESSCHE Agnès ayant donné pouvoir à M. MADELON Jean-Louis, M. ANTHIERENS André ayant donné pouvoir à M. BARON Marc, M. LEBOURGEOIS Alain ayant donné pouvoir à M. GOBRON François, M. PREVOST Lionel ayant donné à M. DELAMARE Frédéric, Mme VATINEL Martine ayant donné pouvoir à Mme VARANGLE Ingrid, M. FILET Gérard ayant donné pouvoir à M. MALCAVA Didier,

Absents excusés :

M. BOULLIER Philippe remplacé par M. BONNEVILLE Jean-Noël, M. CIVEL Dominique remplacé par Madame JUNIAU Chantal, M. HEUTTE Yvon remplacé par M. DELAROCHE Serge, Mme AUGUSTIN Jeanine, M. MILBERGUE Joël, M. JEHANNE Eric

Absents :

M. DAVION Olivier, M. LEOUP Gérard, M. GIFFARD Franck, M. BEAUFILS Lionel, M. MORENO José, M. PORTAIS Alain, M. ROEHM Sébastien, M. MECHOUD Alain, Mme LEROUGE Valérie,

Conseil Communautaire du 20 avril 2017

Délibération N° GREP2017-01

Objet : Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols : Echange foncier de parcelles dans le cadre d'un projet d'aménagement hydraulique

Dans le cadre du projet de Tranche 2 de travaux de lutte contre le ruissellement, l'érosion des sols et de protection de la ressource en eau, l'Intercom Bernay Terres de Normandie prévoit la réalisation d'un ouvrage hydraulique sur les parcelles YE 5 et 7 (commune de Malleville sur Le Bec) pour lesquelles elle est propriétaire.

Afin de tenir compte des contraintes liées à l'exploitation des parcelles YE75 et YE76 mitoyennes appartenant respectivement à M. VOISIN Jean-Baptiste et M. VOISIN Sébastien, l'Intercom Bernay Terres de Normandie envisage un échange de parcelles avec les propriétaires précédemment cités.

L'opération se fera selon les modalités suivantes :

- Parcalle YE5 d'une surface de 872 m² appartenant à l'Intercom Bernay Terres de Normandie, Cette parcelle sera vendue pour moitié environ à M. VOISIN JB et pour moitié environ à M. VOISIN Sébastien.
- Parcalle YE76 d'une surface de 119 735 m² appartenant à M. VOISIN Sébastien, cette parcelle sera divisée. Une surface équivalente à la parcalle YE5 sera détachée et vendue par M. VOISIN Sébastien à l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

L'échange se fait à surfaces égales.

Le coût d'achat et de vente des terrains sera de 0,80 € le m², conformément à l'avis des domaines sur la valeur vénale en date du 27 janvier 2017.

Les frais de géomètre et de notaire liés à cette opération seront pris en charge par M. VOISIN Jean-Baptiste.

L'opération n'a pas d'impact financier pour l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Il est donc proposé aux membres du conseil communautaire d'autoriser M. le Président à signer l'acte notarié concernant l'échange foncier exposé précédemment.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie à signer l'acte notarié concernant l'échange foncier exposé précédemment.

certifié exécutoire le 5.5.17
 de Président,



Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
114	114	0	0

Commune : 27380
Malleville-sur-le-Bec

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le
A
Par

Section : YE
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : P5

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 01122008

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A—D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B—En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

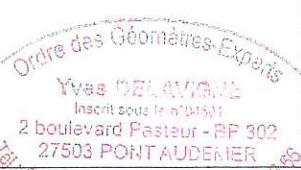
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le 17.01.2017....par M Yves DELAVIGNE.....géomètre à PONT-AUDEMER

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463.

A .MAILLEVILLE.SUR.LE.BEC. , le 17.01.2017.....

Cachet du rédacteur du document :



Document dressé par
DELAVIGNE Yves
à PONT-AUDEMER

Date 27/01/2017

Signature :

(1) Rayez les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renouvelé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien titulaire du certificat, etc ...).

(3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriante).

PREFECTURE DE L'EURE

14 - 4 Mai 2017

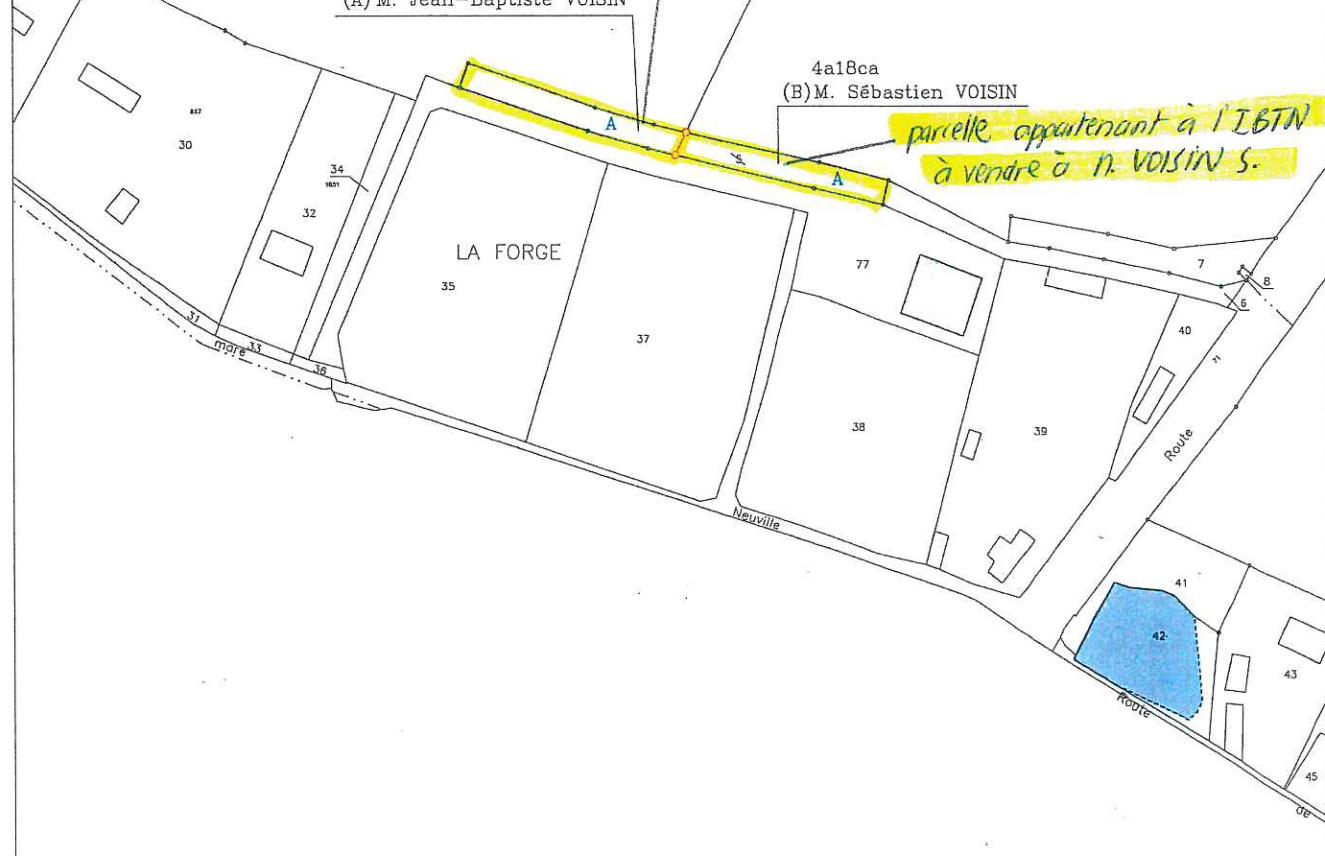
ARTOVÉE

parcelle appartenant à l'IBTN à vendre
à M. VOISIN JB

4a53ca
(A) M. Jean-Baptiste VOISIN

4a18ca
(B) M. Sébastien VOISIN

parcelle appartenant à l'IBTN
à vendre à M. VOISIN S.



PREFECTURE DE L'EURE

- 4 MAI 2017

ARRIVED

LA MARE NEUVILLE

11ha8Ba63ea VOISIN
(B) M. Sébastien VOISIN
A *meilleure opportunité pour un h. voisin* Schéma
B *meilleur h. voisin*

LA FORGE

35 37

5 77

(A) INTERCOM DU PAYS BRIONNAIS

OBAT'ZES

Nord